

0330146E
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE GISELE HALIMI
1 RUE JOLIOT CURIE
33706 MERIGNAC CEDEX
Tel : 0556470167

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 46
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/06/2026
Réuni le : 25/06/2026
Sous la présidence de : Eric Carandante
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 5

Libellé de la délibération :

Gymnases : Autorisez-vous le Chef d'établissement à signer les conventions d'utilisation des locaux sportifs du collège avec le Conseil Départemental et les associations de Mérignac pour l'utilisation des locaux sportifs du collège les soirs et week-ends/vacances : service jeunesse mairie Mérignac, MSL, SAM omnisports, ASPL, VDST, mérignac roller sports
Cette convention est encadrée par la convention cadre signée entre la mairie de Mérignac et le Conseil départemental de la Gironde signée le 17 octobre 2025 pour 3 ans renouvelable 1 fois.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0